



INSTALBOVAL

**ANTICIPER LA TRANSMISSIBILITÉ
DE L'ATELIER BOVINS VIANDE...
TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE**

**OU COMMENT CONSERVER
LES MOULES À VEAUX ?**





MATÉRIEL ET MÉTHODE :

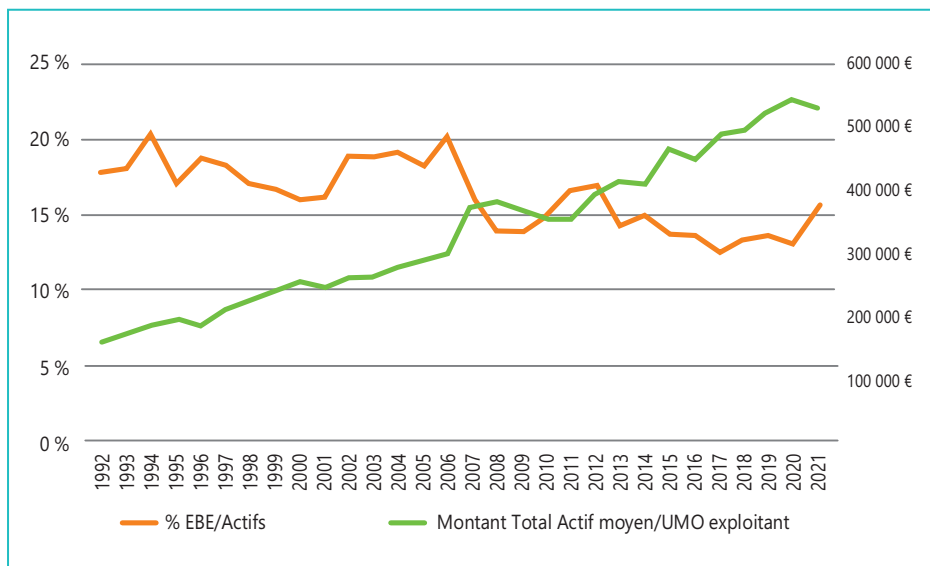
valorisation de la base de données INOSYS des Pays de la Loire et Deux-Sèvres de 1992 à 2021, **uniquement les systèmes spécialisés bovins viande hors système avec achat de broutards**. L'échantillon est constitué de 1 840 données (61 élevages/an). L'échantillon est non constant entre 1992 et 2021, chaque ferme est suivie en moyenne 7 ans dans le réseau.

La baisse du cheptel allaitant des Pays de la Loire continue pour la 7^e année consécutive, soit une perte de 70 000 vaches depuis 2016. La décapitalisation du cheptel ligérien, entamée à l'été 2016, s'est encore accélérée en 2022.

Le rythme annuel de décapitalisation des vaches allaitantes, pour la 1^{re} région productrice de viande bovine, est passé de - 3 % fin 2020 à - 4,4 % fin 2021 et - 4,1 % fin 2022. Le scénario tendanciel de **l'évolution du cheptel entre 2022 et 2030 envisage une diminution de 27 %** du cheptel, soit une perte de 95 000 vaches allaitantes. 125 000 ha de surface en herbe associés à cette production sont ainsi menacés à horizon de 2030, alors que la région a déjà perdu 101 000 ha de prairies depuis 2000.

Les cessations d'activité des chefs d'exploitation bovins allaitants se sont également accélérées : 34 % des éleveurs bovins viande sont âgés de plus de 55 ans en 2022. Ce rythme des départs devrait se maintenir à horizon de 2027. Un atelier bovins viande sur trois n'est pas repris en Pays de la Loire (CAPdL, 2021).

LES CAPITAUX MOBILISÉS AUGMENTENT PLUS VITE QUE LEUR RENTABILITÉ



GRAPHIQUE 1 : Evolution de l'actif hors foncier/UMO et de la rentabilité des capitaux entre 1992 et 2021

Données Inosys Réseau d'élevage BV PDL - DS



Pour la transmission, un ratio Actif/EBE faible, inférieur à 5 € d'Actif/1 € d'EBE, est avantageux.

Sur la base de données INOSYS PdL-DS de 2021, il faudrait pour un EBE/UMO de 77 000 € un actif total hors foncier inférieur à 385 000 €/UMO contre 530 000 €/UMO observé.

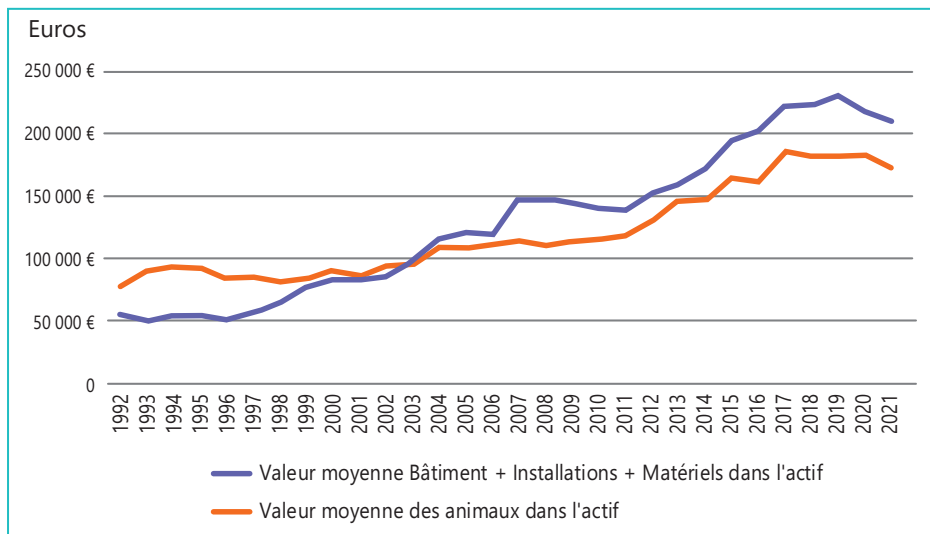
Au cours des 30 dernières années le capital d'exploitation par UMO a augmenté de 238 % (GRAPHIQUE 1), passant de 157 000 € à 530 000 €/UMO en moyenne.

Dans le même temps le taux de rentabilité des capitaux (EBE/Actif) a perdu 2,4 points, passant de 17,9 % en 1992 à 15,5 % en 2021.

En d'autres termes, en moyenne en 2021, 7,3 € d'actifs sont mobilisés pour générer 1 € d'EBE alors qu'en 2000, 5 € d'actifs étaient mobilisés pour générer 1 € d'EBE.



UN ACTIF IMMOBILISÉ IMPORTANT QUI PÉNALISE LA TRANSMISSIBILITÉ DES ÉLEVAGES ALLAITANTS



GRAPHIQUE 2 : Evolution du cheptel et des bâtiment-installation-matériel à l'actif/UMO de 1992 à 2021

Données Inosys Réseau d'élevage BV PDL - DS



Le montant des bâtiments, installations et matériels dans l'actif connaît une forte hausse passant de 55 000 à 210 000 € (GRAPHIQUE 2).

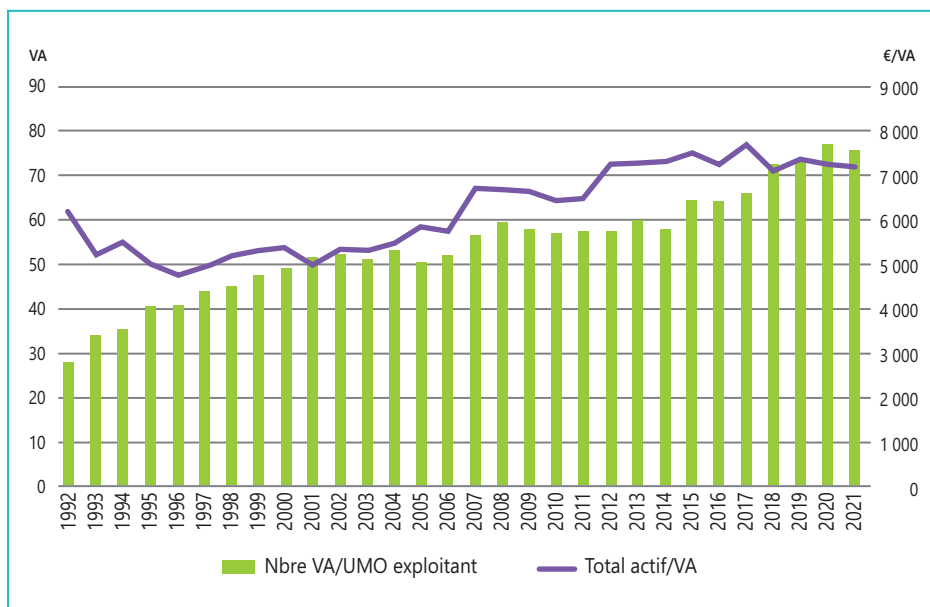
Le cheptel se maintient toujours à 45-50 % de l'actif mobilisé hors foncier par UMO, mais il est passé de 78 000 € à 173 000 € en 30 ans. Cette hausse s'explique par l'accroissement du cheptel (UGB/UMO) et non par la revalorisation de la valeur de l'UGB.

Le cheptel est un capital mobilisable.

A la vente, il a un risque faible de moins-value contrairement à un bâtiment, installation ou matériel d'élevage.

Le cheptel sert de garantie à son propre financement.

Par conséquent, **améliorer la transmissibilité passerait par une proportion plus élevée du cheptel dans le total de l'actif par UMO**, c'est-à-dire moins de capitaux échus (bâtiment, matériels, installations) par vache.



GRAPHIQUE 3 : Evolution du cheptel et de l'actif hors foncier/vache de 1992 à 2021

Données Inosys Réseau d'élevage BV PDL - DS

Le nombre de vaches par UMO a évolué de + 123 % en 30 ans (GRAPHIQUE 3), avec une moyenne de 76 vaches allaitantes par UMO en 2021 selon la base de données étudiée en 2021.

L'actif mobilisé par vache allaitante a évolué de + 47 % pour atteindre, ces 4 dernières années, un niveau moyen de **7 231 €/vache allaitante**.

CE CONSTAT AMÈNE 3 INTERROGATIONS sur la transmissibilité des exploitations bovines viandes :

1. Quels sont les facteurs qui expliquent l'augmentation significative des capitaux à la reprise ?
2. Pourquoi la rentabilité des capitaux ne cesse de diminuer ?
3. Qu'est ce qui limite la capacité d'emprunt ?



UNE RENTABILITÉ QUI FREINE LA REPRENABILITÉ DES CAPITAUX

Exemple de calcul de la valeur de reprenabilité selon la capacité de remboursement	EBE/UMO (en €)			
	35 000	45 000	55 000	65 000
Prélèvement privé annuel (en €)	18 000	18 000	18 000	18 000
Marge de sécurité minimale 10 % de l'EBE (en €)	3 500	4 500	5 500	6 500
Frais financiers courts termes (en €)	1 000	1 000	1 000	1 000
Annuités possibles (en €) (dont 5 000 € d'annuités sur 10 ans pour remise en état)	13 500	22 500	31 500	40 500
Je peux financer un capital de reprise à Durée emprunt 12 ans au taux de 5 %* dont ADI	66 475	146 244	226 014	305 784
Annuité/EBE	39 %	50 %	57 %	62 %

*taux d'intérêt octobre 2023

TABLEAU 1 : Valeur de reprenabilité calculée à partir de la capacité d'emprunt

Accompagner un projet c'est accompagner le cédant et le jeune de manière séparée car les intérêts du cédant ne sont pas les mêmes que celui du repreneur.

Par exemple, une exploitation de 75 vaches allaitantes qui génère 45 000 € d'EBE sera alors analysée par le repreneur de la façon suivante : « Si je souhaite prélever annuellement 18 000 € par UMO et que je prévois un emprunt de 50 000 € sur 10 ans pour la remise en état de l'outil, alors avec les taux actuels d'emprunts je pourrais prétendre à l'achat d'un capital de 146 244 € » (TABLEAU 1).

Du point de vue du cédant, il pourrait envisager un montant de vente à hauteur de 542 325 €, soit la valeur affichée à son actif.

C'est-à-dire 7 231 € x 75 vaches (GRAPHIQUE 3).

➤ L'EBE limite la capacité d'emprunt

➤ Sans apports personnels c'est compliqué

➤ Prudence sur les investissements à la reprise sans quoi il faudra accepter de réduire les prélèvements privés

➤ L'INVESTISSEMENT ET SON INCIDENCE SUR LA RENTABILITÉ DES CAPITAUX

Les motivations de mon investissement sont :

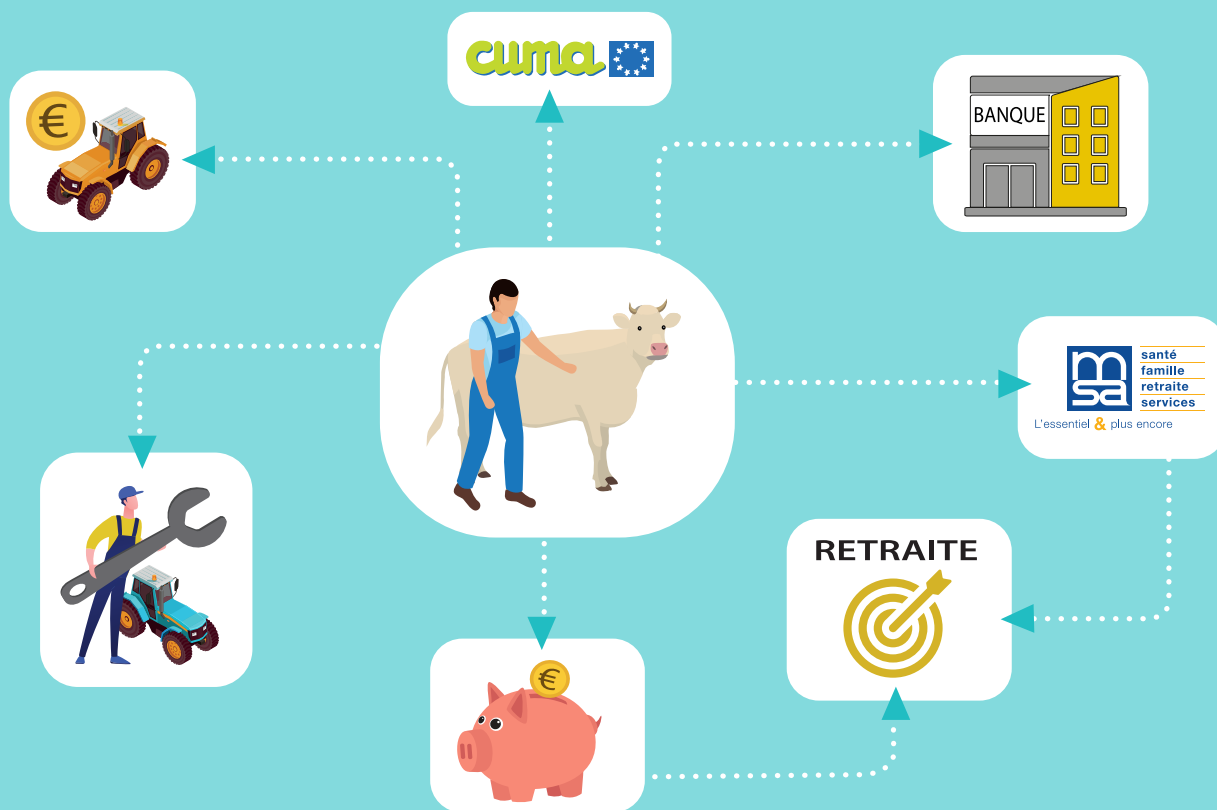
- la modernisation et l'amélioration des conditions de travail nécessaires à l'activité
- l'optimisation fiscale et sociale

Un investissement n'est pas une charge. C'est son **amortissement** (perte de valeur) qui contribue à **réduire ce résultat d'exercice** de l'exploitation. Ce résultat courant est la base de calcul des prélèvements obligatoires (impôts et MSA).

Un certain nombre d'investissements sont réalisés dans le but d'une optimisation fiscale et sociale mais **ils contribuent à augmenter significativement les capitaux de l'entreprise et à réduire la transmissibilité**. Par conséquent, des concessions sont souvent nécessaires pour trouver un repreneur de l'atelier allaitant. Le retour sur investissement peut être alors négatif.

À QUI PROFITE L'INVESTISSEMENT ?

« Si je choisis de réduire mes prélèvements sociaux et fiscaux par de l'investissement, je fais aussi le choix de réduire mes prélèvements privés compte tenu des annuités générées. Mes choix peuvent varier en fonction de mes besoins en prélèvements privés. Mes choix d'investissement sur la durée d'une carrière ont alors un impact sur le montant de ma pension vieillesse ».



ÉQUILIBRE ENTRE PENSION RETRAITE ET RETRAITE " PAR CAPITALISATION "

Le nombre de points est acquis en fonction des cotisations de l'exploitant. Il existe un plafond de 111 points proportionnels correspondant à un résultat courant annuel moyen de 41 136 € (le PASS). Des points complémentaires obligatoires sont ajoutés sans plafonnement. Exemple, sur la base des 25 meilleures années de résultat courant, avec un résultat courant moyen déclaré de 41 126 €, la pension vieillesse est estimée à 2 022 €/mois (TABLEAU 2).

Si mon EBE annuel est de...	50 000 €		
Avec des amortissements annuels sur l'exploitation de...	41 600 €	25 000 €	8 864 €
Alors le résultat courant annuel déclaré sera de...	8 400 €	25 000 €	41 136 €
Nombre de points proportionnels acquis annuellement	30	59	111
Pension vieillesse mensuelle	822 €	1 245 €	2 022 €
Cotisation vieillesse mensuelle sur toute la carrière	184 €	420 €	724 €
Total des cotisations vieillesse payées sur toute la carrière	94 970 €	216 933 €	373 404 €
Nombre d'années à la retraite pour atteindre l'équilibre cotisation/pension	9 ans et 8 mois	15 ans et 2 mois	15 ans et 5 mois

TABLEAU 2 : Calcul tout au long de la carrière des cotisations et pensions vieillesse

EXEMPLE

« À partir de 9 ans et 8 mois à la retraite j'équilibre le montant de mes pensions perçues avec le montant total des cotisations vieillesse MSA versées tout au long de ma carrière de 43 années, en fonction de mon résultat courant moyen déclaré de 8 400 €. Je perçois alors une **pension vieillesse de 822 €/mois** ».

Cotiser plus, pour une meilleure pension retraite : C'est raisonner ses investissements pour créer moins d'amortissements, rembourser moins d'annuités donc avoir plus de revenu disponible et plus de prélèvements MSA et impôts. Est-ce favorable pour le porteur de projet ?

La trésorerie est dans le pré !

L'effet ciseaux du croît interne du cheptel

Le croît interne du cheptel en phase d'installation ou durant la carrière a un impact important sur la trésorerie et le revenu. Il augmente le revenu et donc les cotisations sociales et fiscales tout en diminuant la trésorerie (ventes décalées et charges opérationnelles croissantes). Cette situation explique certains recours à l'optimisation fiscale et sociale.

L'accroissement du cheptel doit être financé par des prêts adaptés.

La réussite de cette phase de constitution du cheptel détermine la pérennité de l'atelier allaitant voire de l'entreprise.

S'INSTALLER

=

Bien estimer

Bien financer

**Ne pas surestimer
la rentabilité**

Dégager du disponible

Favoriser la TRANSMISSIBILITÉ du troupeau allaitant

FAIRE LES BONS CHOIX
pour maintenir un niveau de rentabilité et investir à bon escient

LES CAPITAUX
ne doivent pas être trop conséquents au regard de la rentabilité de l'exploitation

INSTALBOVAL

CONTACT

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
02 43 29 24 32

- Delphine BRETON
- Christophe GROUSBOIS
- Vincent LAMBRECHT
- Charlotte PERTUISEL
- Aurore RICHARD
- Jean-Baptiste TERTRAIN

Chambre d'agriculture
Charente-Maritime Deux-Sèvres

- Jean-Marie GUERET



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Avec le soutien financier



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

